



Membre fondateur de UNAFOS
www.iesc.fr / iesc@iesc.fr

LORRAINE - Siège social

35 bis rue Georges Wodli
CS 30013

57302 HAGONDANGE CEDEX

Tél : 03.87.70.32.10 – Fax : 03.87.70.24.92

Établissements secondaires

MAROLLES (51) SAVERNE (67)

STRASBOURG (67) MULHOUSE (68)

Dossier de Candidature au Titre enregistré au RNCP

Arrêté du 22 janvier 2013 paru au JO le 05 Mars 2013

Maître-Chien en Sécurité Privée



WWW.QUALICERT.FR



Renseignements Administratifs

Raison Sociale :

Nom commercial :

N° de Siret :

Adresse du siège social :

Ville :

Tél:

Mail :

Site Internet :

Représentant légal de la société :

Civilité : M. / Mme NOM :

Prénom :

Téléphone direct :

Mail perso :

Référent du TITRE MCSP :

Civilité : M./Mme NOM :

Prénom :

Téléphone direct :

Mail perso :

Renseignements Administratifs

Liste des pièces à fournir pour votre enregistrement

- Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (DIRECCTE).
- K-BIS de la société de moins de 3 mois (l'adresse du lieu de la formation devant figurer dessus).
- Attestation d'assurance pour votre centre de formation.
- Autorisation d'exercer du CNAPS (Provisoire ou Définitive).
- Certification Qualité sur le domaine de la formation en sécurité (Provisoire ou Définitive).
- Habilitation de l'INRS (SST) ou conventionnement avec un organisme de formation.
- Bail ou convention pour la mise à disposition d'un terrain cynophile.
- Récépissé de la déclaration d'activité des professionnels exerçant des activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques, mentionnant l'activité de dressage au mordant.

Lieux de Formation

Pour chaque lieu de formation il doit être notifié sur le K-BIS, autorisation du CNAPS et Certification qualité.

Établissement principal :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

1er Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

2e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

3e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Lieux d'Examen

Établissement principal :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

1er Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

2e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

3e Établissement secondaire :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

Structures

Chaque structure devra au minimum avoir une salle de formation, un PC de Sécurité, un espace détente et des toilettes pour hommes et femmes distinct.

Pour la partie pratique, vous devez disposer d'un terrain et d'un local pour débriefing si vous n'êtes pas à proximité de votre centre de formation.

Etablissement Principal :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité :

Surface du terrain : Surface salle de débriefing :

1^{er} Etablissement secondaire :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité :

Surface du terrain : Surface salle de débriefing :

2^{ème} Etablissement secondaire :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité :

Surface du terrain : Surface salle de débriefing :

3^{ème} Etablissement secondaire :

Surface totale de l'établissement :

Nombre de salles de cours : Capacité de personnes par salle :

Nombre de PC de Sécurité :

Surface du terrain : Surface salle de débriefing :

Structures

Pièces à fournir pour l'enregistrement de votre dossier.

- Plan du centre de formation.
- Photo de chaque salle de formation.
- Photo de chaque PC de Sécurité.
- Photo espace détente.
- Photo du terrain d'entraînement.
- Photo salle de débriefing (si terrain éloigné du centre de formation).

Moyens Pédagogiques

Attestation de détention du matériel pédagogique par le responsable du centre de formation

Je soussigné(e), agissant en qualité de Responsable de l'organisme de formation sous le numéro de convention MCSP certifie que mon centre de formation est titulaire en propre des moyens matériels et pédagogiques nécessaires lui permettant de réaliser les séquences pédagogiques théoriques et pratiques définies dans le programme de la formation MCSP. J'accepte qu'IESC FORMATION ou toute personne désignée par cette dernière puisse s'assurer à tout moment de la présence de ces moyens matériels.

Ces équipements comprennent le matériel décrit ci-dessous :

Liste du matériel et équipements pédagogiques devant être présents et disponibles dans le centre :

Moyens pédagogiques théoriques

- Le support de cours suivant la fiche pédagogique du Titre MCSP,

Moyens pédagogiques pratiques

- Concernant le matériel utilisé dans le cadre de la pratique liée à la discipline « obéissance » les moyens matériels tels que les obstacles et agrès doivent répondre aux normes de sécurité.
- Un accueil ou une salle de débriefing minimum dans le cas d'un organisme n'ayant pas sur place sa salle de cours pédagogique.
- Terrain de 1000 m2 minimum protégé par un grillage d'une hauteur minimale d'un mètre comportant des obstacles propres à l'exercice de parcours canin d'agilité (ayant reçu l'habilitation des services vétérinaires du département en accord avec la préfecture).
- Locaux annexes (Convention, Partenariat), permettant de faire travailler les chiens dans des environnements différents (usine, hangar, entrepôt, parking, bois...)
- Chenil permettant l'attente des chiens en toute sécurité, ou des boxes d'attentes, ou un parking ombragé pour véhicule équipé de caisse de transport.
- Un point d'eau.
- Lecteur de puces.
- Obstacles : haies, palissades, obstacles naturels ou éléments de parcours type « agility ».
- Un pistolet d'alarme 6 ou 9 mm.

Matériel de protection :

- X chiffons,
- 2 boudins,
- 2 manches de débouillage,
- 2 costumes de protection,
- 1 costumes de déconditionnement,
- 1 à 2 gilets de frappe muselée,
- accessoires divers d'excitations (en état),
- Document de suivi d'évolution individuel ainsi que le registre au mordant des entrées et sorties journaliers

Secourisme :

- Matériel de secourisme (Défibrillateur, Mannequins, cassettes pédagogiques, matériel de simulation)
- P.C Télésurveillance / système d'alarme / 2 caméras minimum / détection intrusion Retro projecteur ou Vidéo projecteur
- 2 Appareils émetteurs-récepteurs,
- Modèle de points de contrôle de ronde,
- 2 Moyens de communication portatifs (téléphone)

Matériel nécessaire pour la réalisation de l'examen :

- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM de l'examen.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-1 et suivants du Code Pénal et reconnais par conséquent que des poursuites pénales seront engagées à mon encounter, notamment dans le cas suivant : absence partielle ou totale d'équipements pédagogiques définis dans le référentiel.

En outre, le constat de l'infraction dont je serais à l'origine pourra entraîner le retrait de l'agrément professionnel dont je bénéficie. Des poursuites pourront également être engagées en cas de complicité dans la commission des faits ci-dessus énoncés.

Signature du représentant légal :

Cachet de l'organisme :

Fait à :

Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations : " Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie de quelque manière que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende." (Code Pénal article 444-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à attester un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende." (Code Pénal article 441-6).



Jurys

Lors de l'examen TITRE MCSP, il vous est demandé de convoquer un jury d'examen se composant au minimum de 3 personnes : un jury employeur / un jury responsable d'équipe cynophile / un jury niveau agent cynophile avec 3 ans d'ancienneté.

Chaque jury devra fournir une attestation de participation à l'examen. (Attestation en annexe).

Jury employeur :

(Directeur d'agence ou responsable d'exploitation)

Nom : Prénom :

Nombre d'année d'expérience dans le poste occupé (min 3 ans) :

Jury Salarié responsable d'équipe cynophile :

Nom : Prénom :

Nombre d'année d'expérience dans le poste occupé (min 3 ans) :

Jury Salarié Agent de Sécurité cynophile :

Nom : Prénom :

Nombre d'année d'expérience dans le poste occupé (min 3 ans) :

Si vous détenez plusieurs jurys, veuillez créer un listing de jurys et joindre au dossier. **Sans déclaration préalable de jury au certificateur, nous refuserons l'examen.**

Formateurs

Pour chaque formateur, veuillez fournir les documents nécessaires pour leur référencement.

1 er Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

2ème Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

3ème Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

4ème Formateur :

Nom : Prénom :
Domaine d'intervention :
Adresse mail : Téléphone :

Formateurs

Pièces à fournir pour chaque formateur.

- CV à jour.
- Diplômes en sécurité à jour. (Maître-chien en Sécurité Privé)
- Certificat de capacité des animaux de compagnie d'espèces domestiques (CCAD).
- Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant.
- Attestation d'ancienneté dans la formation de la sécurité (2 ans minimum).
- Attestation d'engagement pour faire des formations au TITRE MCSP.

Chaque formateur doit être référencé auprès du certificateur IESC FORMATION avant la formation.



Récapitulatif des documents à fournir pour le référencement

Administratif :

- Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation (DIRECCTE).
- K-BIS de la société de moins de 3 mois. (L'adresse du lieu de la formation doit figurer dessus).
- Attestation d'assurance pour votre centre de formation.
- Autorisation d'exercer du CNAPS. (Provisoire ou Définitive)
- Certification Qualité sur le domaine de la formation en sécurité. (Provisoire ou Définitive)
- Habilitation de l'INRS (SST) ou conventionnement avec un organisme de formation.
- Bail ou convention pour la mise à disposition d'un terrain cynophile.
- Récépissé de la déclaration d'activité des professionnels exerçant des activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques, mentionnant l'activité de dressage au mordant.

Structure :

- Plan du centre de formation.
- Photo de chaque salle de formation.
- Photo de chaque PC de Sécurité.
- Photo espace détente.
- Photo du terrain.
- Photo de la salle de débriefing si éloigné du centre de formation.

Matériels :

- Photo du matériel pédagogique.

Jurys :

- Carte d'identité.
- Attestation de participation à l'examen.

Formateur :

- CV à jour
- Diplômes en sécurité à jour
- Attestation d'ancienneté dans la formation de la sécurité (2 ans minimum).
- Certificat de capacité des animaux de compagnie d'espèces domestiques (CCAD).
- Certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant.
- Attestation d'engagement pour faire des formations au TITRE MCSP.

Attestation du juré employeur MCSP

Je soussigné(e), Monsieur / Madame (Nom du responsable employeur).....

Agissant en qualité de Gérant, DRH, Responsable d'exploitation ou Cadre de la société : (Nom de l'entreprise) :

Inscrite au RCS : *Numéro et Ville*

en date du :,.....

N° Agrément CNAPS : *AUT*

Tél. :

CP :

Certifie avoir plus de 2 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et accepte de participer en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du TITRE MCSP organisés par l'organisme de formation : (nom organisme de formation)

- Numéro d'agrément : (enregistrement Direccte)
- Adresse : (OF)
- CP VILLE
- N° d'autorisation d'exercer du CNAPS : *FOR*-.....

Et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un des salariés de mon entreprise se présente à l'examen du TITRE APS ou MCSP.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-1 et suivants du Code Pénal et reconnais par conséquent que des poursuites pénales seront engagées à mon encontre, notamment dans les cas suivants :

- fausse déclaration relative à mon expérience,
- fausse déclaration sur la réalité et le contenu des épreuves auxquelles les candidats sont soumis lors de l'examen,
- signature d'une feuille de présence inexacte,
- signature d'un procès-verbal d'examen bien qu'absent lors de tout ou partie de l'examen.

En outre, le constat de l'infraction dont je serais à l'origine pourra entraîner le retrait de l'agrément professionnel dont je bénéficie.

Des poursuites pourront également être engagées en cas de complicité dans la commission des faits ci-dessus énoncés.

Signature du juré :

Cachet de la société :

Fait à :

Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

" Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie de quelque manière que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende." (Code Pénal article 444-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à attester un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende." (Code Pénal article 441-6).



Attestation du juré salarié MCSP

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur (Nom du responsable employeur)

Agissant en qualité de Gérant, DRH, Responsable d'exploitation, Cadre ou Agent de maîtrise de la société : (Nom de votre société).....

- Inscrite au RCS : (numéro)....
- date du : (date de délivrance)...
- N° Agrément CNAPS :
- Tél. : (numéro entreprise)
- CP :

Atteste que, Madame ou Monsieur.....salarié(e) de mon entreprise a plus de 2 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et l'autorise à participer en tant que membre du jury lors des examens pour l'obtention du TITRE MCSP organisés par l'organisme de formation :(Nom organisme de formation), NUMERO DIRECCTE :

ADRESSE

CP VILLE

et titulaire du N° d'autorisation d'exercer du CNAPS : FOR-.....

Signature du représentant légal :

Cachet de la société :

Fait à :

Le

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur salarié(e) de l'entreprise (nom société de sécurité).....

Certifie accepter participer en tant que membre du jury lors des examens pour l'obtention du TITRE MCSP organisés par l'organisme de formation :

Numéro DIRECCTE :.....

ADRESSE.....

CPVILLE.....

et titulaire du N° d'autorisation d'exercer du CNAPS : FOR-.....

Et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un des salariés de mon entreprise se présente à l'examen du TITRE APS / MCSP.



Je déclare avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-1 et suivants du Code Pénal et reconnais par conséquent que des poursuites pénales seront engagées à mon encontre, notamment dans les cas suivants :

- fausse déclaration relative à mon expérience,
- fausse déclaration sur la réalité et le contenu des épreuves auxquelles les candidats sont soumis lors de l'examen,
- signature d'une feuille de présence inexacte,
- signature d'un procès-verbal d'examen bien qu'absent lors de tout ou partie de l'examen.

En outre, le constat de l'infraction dont je serais à l'origine pourra entraîner le retrait de l'agrément professionnel dont je bénéficie.

Des poursuites pourront également être engagées en cas de complicité dans la commission des faits ci-dessus énoncés.

Signature du juré :

Fait à :

Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

" Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie de quelque manière que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende." (Code Pénal article 444-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à attester un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000€ d'amende." (Code Pénal article 441-6).

Convention de partenariat avec IESC FORMATION pour la dispense les formations TITRE MCSP

Etapes chronologiques obligatoires du processus de conventionnement.

1 mois maximum

Envoi du dossier Titre MCSP par mail à mariobrunori@iesc.fr ou par courrier postal à M. BRUNORI Mario.

Examen de votre dossier Par M. BRUNORI Dino mail dino@iesc.fr.

Examen du dossier 15
jours maximum

Envoi de la convention après étude du dossier par mail et courrier postal.

Envoi de la convention 15
jours maximum

Envoi de la facture pour règlement du partenariat par le service comptabilité par mail comptabilite@iesc.fr

Après règlement de la facture envoi des documents pour dispenser la formation TITRE MCSP par le service diplôme par mail marta@iesc.fr

Audits de surveillance sur la durée de la convention.

Lancement de la procédure de renouvellement 2 mois avant la fin de la convention.



Membre fondateur de UNAFOS

www.iesc.fr / iesc@iesc.fr

LORRAINE - Siège social

35 bis rue Georges Wodli

CS 30013

57302 HAGONDANGE CEDEX

Tél : 03.87.70.32.10 – Fax : 03.87.70.24.92

Établissements secondaires

MAROLLES (51) SAVERNE (67)

STRASBOURG (67) MULHOUSE (68)

